

DOSSIER : La loi 3DS au scanner

Dossier publié à l'adresse <https://www.lagazettedescommunes.com/714578/la-gouvernance-de-la-sante-au-menu-de-la-loi-4d/>

DÉCENTRALISATION

La gouvernance de la santé au menu de la loi 4D

Isabelle Raynaud | Actu expert santé social | France | Publié le 29/12/2020 | Mis à jour le 11/01/2021

Demande des élus locaux lors du Ségur de la santé, à l'été, la plus grande intégration des collectivités dans la santé, notamment au sein des ARS, est annoncé dans l'avant-projet de loi 4D. Sans beaucoup de détails.



[1]Au printemps, lors

de la première vague de Covid-19, beaucoup d'élus locaux avaient tiré à boulet rouge sur leur agence régionale de santé (ARS). Lors du Ségur de la santé, à l'été, de nombreuses propositions avaient été faites pour modifier la gouvernance des ARS en renforçant le pouvoir des élus. Le gouvernement semble avoir partiellement entendu la demande et intègre un certain nombre de points à l'avant-projet de loi « Décentralisation, déconcentration, différenciation et décomplexification », dite loi 4D.

- Ségur de la santé : les dix propositions phares des associations d'élus [2]

Lors d'une audition devant la délégation aux collectivités territoriales du Sénat [3], le 17 décembre, la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault a expliqué que les actuels conseils de surveillance des ARS seraient remplacé par des conseils d'administration, « dans lesquels une large place va être laissée aux élus ».

La présidence de ce conseil d'administration restera néanmoins à la main du préfet, alors que les régions espéraient une co-présidence. Les élus obtiennent à la place deux vice-présidences sur trois.

Le médico-social dans l'attente de la loi Autonomie

Les départements réclamaient, eux, le chef de filât du médico-social dans sa globalité, avec la reprise des fonctions exercées actuellement par les ARS, notamment concernant les Ehpad (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Jacqueline Gourault, dans une interview aux Echos ^[4], affirme que la question sera tranchée dans le cadre de la future loi « grand âge et autonomie » (GAA). Contrairement au projet de loi 4D, la loi GAA n'a cependant pas encore de calendrier pour l'année 2021...

Selon les informations de l'agence Contexte ^[5], les conseils départementaux se verront confiés, par le texte, « le développement de l'habitat inclusif et l'adaptation du logement au vieillissement de la population ». Une mission sur ce sujet particulier ^[6] vient d'être confié à Luc Broussy, elle doit être rendu dans la deuxième quinzaine de janvier.

Financement facilité des centres de santé

Dans le domaine purement sanitaire, «ce texte donnera une base légale claire au financement des établissements de santé par les collectivités », a dit aux Echos la ministre. Celles-ci pourront donc plus facilement recruter des personnels soignants.

De plus en plus de collectivités, au premier rang desquelles communes et départements, créent des centres de santé avec des médecins salariés – mais pas sous le statut de médecin territoriaux – pour lutter contre les déserts médicaux.

- Le département s'attaque aux déserts médicaux en salariant des généralistes ^[7]

Expérimentation de la recentralisation du RSA

Annoncée début novembre ^[8], l'expérimentation permettant la recentralisation du financement du RSA sera également un des points importants du texte, notamment pour les conseils départementaux. Lors de son audition au Sénat, Jacqueline Gourault a précisé que cette reprise de la dépense se ferait « en contrepartie d'un engagement des départements sur les politiques d'insertion ».

Selon l'Assemblée des départements de France, une dizaine de départements seraient intéressés, au-delà de la Seine-Saint-Denis qui avait annoncé l'ouverture des discussions avec l'Etat. Mais les modalités pourraient faire reculer des territoires, prévient-on à l'ADF. C'est en effet sur l'année de référence choisi par le gouvernement pour la reprise du financement de l'allocation que les négociations avaient capoté en 2015 ^[9].

Devant les sénateurs, la ministre de la cohésion des territoires a rappelé que trois départements d'Outre-mer avait déjà recentralisé le RSA : Guadeloupe, Mayotte et La Réunion. « Le système qui existe a bien fonctionné, on aurait intérêt à le réutiliser », a-t-elle conclu sur le sujet.

POUR ALLER PLUS LOIN

- L'avant-projet de loi 4D au scanner
- Avant-projet de loi 4D : le logement en mode expérimentation
- Projet de loi 4D : les collectivités entre satisfaction et attentisme sur le volet éducation
- Routes, ferroviaire, biodiversité... : ce que veut changer le projet de loi 4D